

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation : 16/03/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

2017 - 011

votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°11 : SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'instruction comptable M49, qui concerne les budgets eau et assainissement, prévoit des principes obligatoires. Parmi ceux-ci figure le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Il consiste à intégrer, avant la fin de l'année comptable, toutes les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis. Il permet d'émettre des mandats pour des dépenses engagées pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues et des titres pour lesquels la recette n'a pas encore été encaissée. Ce principe ne vise que le fonctionnement.

Il informe l'assemblée qu'il est permis de ne retenir que les dépenses et les recettes qui auront un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'exercice et demande au Conseil Municipal de fixer un seuil au-dessous duquel il ne sera pas utile de procéder au rattachement. Il propose de fixer ce seuil à 1 000,00€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et fixe le seuil au-dessous duquel il ne sera pas utile de procéder au rattachement à 1 000,00€.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET 
